

Budget : note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE HANGENBIETEN

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. En raison de la crise sanitaire, le délai est fixé au 31 juillet cette année. Le budget est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 23 juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
 - de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
 - de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat chaque fois que possible.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations des salles, attribution de compensation versée par l'EMS...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_AI-067-216701821-20200624-NOTE_PRESEN

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 1 156 131.18 € dont 126 483.41 € d'excédent reporté de 2019.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 1 156 131.18 € dont 414 300€ de charges de personnel.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constituera l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Les principales recettes de la commune sont :

- Les impôts locaux : prévisions 2020 : 837 800 €
- Les dotations versées par l'Etat : prévision 2020 : 133 597.77 €
- Et les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	454 400 €	Excédent brut reporté	126 483.41 €
Dépenses de personnel	414 300 €	Recettes des services	2 750 €
Autres dépenses de gestion courante	267 350 €	Impôts et taxes	837 800 €
Dépenses financières	19345.47 €	Dotations et participations	133 597.77 €
Dépenses exceptionnelles	0€	Autres recettes de gestion courante	50 500 €
Autres dépenses	0€	Recettes exceptionnelles	5 000 €
Dépenses imprévues	735.71 €	Recettes financières	0€
Total dépenses réelles	1 156 131.18 €	Autres recettes	0 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	1 156 131.18 €
Total général	1 156 131.18 €	Total général	1 156 131.18 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 sont identiques à 2019 :

- **Concernant les ménages :**

- . Taxe d'habitation : 9.27%
- . Taxe foncière sur le bâti : 14,71%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.32%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 514 000 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 83 903 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école élémentaire, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	104 659.05 €
Remboursement d'emprunts	368 824.33 €	FCTVA	254 888.77 €
Travaux de bâtiments	256 000 €	Mise en réserves	0.00 €
Réseaux voirie-électricité-téléphone-éclairage public	20 780.52 €	Solde d'investissement reporté	150 262.22
Acquisition	50 000 €	Taxe aménagement	70 000 €
Autres dépenses	€	Subventions	180 012 €
Remboursement trop perçu	44 237 19 €	Autres im. Financières	0 €
Constructions école élémentaire/Aménagement	20 000 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	0 €
Total général	759 842.04 €	Total général	759 842.04 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Entretien des bâtiments publics
- Acquisition de matériel informatique et mobilier

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Hangenbieten, le 24 juin 2020
Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — M. BIETH André — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-01 Fixation du nombre des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-02 Election des représentants au Conseil d'Administration du CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-8 et R.123-10,
Vu la délibération n°DCM2020-06-01 du 23 juin 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,
Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,
Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,
Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,
Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,
Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,
Après cet exposé, le conseil procède à l'élection des membres au scrutin secret, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :
Liste 1 : Nicole Rott ; Fabrice Schoch ; Emilie Rieffel ; Alain Langenbronn ; Marie Balzer-Weber ; Danielle Meyer
Une seule liste ayant été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT]

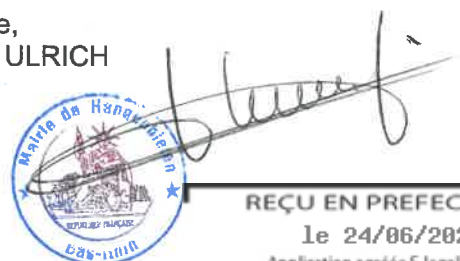
Le conseil municipal proclame donc élus membres du conseil d'administration du CCAS :
Madame ROTT Nicole, Monsieur SCHOCH Fabrice, Madame RIEFFEL Emilie, Monsieur LANGENBRONN Alain, Madame BALZER-WEBER Marie, Madame MEYER Danielle

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-03 Acquisition d'un terrain auprès de la SAFER

M. le Maire expose à l'assemblée présente le projet d'acquisition du terrain situé section 21 parcelle 205 à la SAFER.

Ce terrain est situé sur la colline dans la montée en direction de Breuschwickersheim. L'acquisition de ce terrain permettrait de pouvoir intervenir sur le phénomène des coulées de boues en créant deux paliers pour rectifier la pente en partie basse, puis poser des fascines en limite des paliers.

Monsieur le Maire précise que ces travaux pourraient être réalisés entre la fin de la récolte et la préparation de la culture suivante de l'exploitant, afin de ne pas impacter l'activité agricole.

Le terrain est en vente au prix de 15 060€ hors frais d'acquisition et d'indemnisation pour perte agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'autorisation au Maire pour :

- Procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrale section 21 parcelle 205 à Hangenbieten au profit de la lutte contre les coulées de boues.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — Mme BEGIC Morgane — M. CACHOT Romain — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — Mme BALZER-WEBER Marie — M. BIETH André — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-04 Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,
Vu le procès-verbal en date du 23 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil municipal constatant l'élection du Maire et des Adjoint au Maire,
Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant le montant des indemnités allouées au maire et aux adjoints

Les membres du conseil municipal sont informés du tableau récapitulatif des indemnités de fonctions des élus :

Population (authentifiée avant le renouvellement intégral du conseil municipal) : 1577

Indemnités maximales autorisées : 5.857.43 €

Fonction	Nom	Taux maximal autorisé	Taux voté sans majoration	Montant brut mensuel
Maire	ULRICH Laurent	51.6 %	51.6 %	2.006,93€
Adjoint 1	GALMICHE Damien	19.8 %	19.8 %	770,10€
Adjoint 2	JERNASZ Séverine	19.8 %	19.8 %	770,10€
Adjoint 3	KELLER Frédéric	19.8 %	19.8 %	770,10€
Adjoint 4	ROTT Nicole	19.8 %	19.8 %	770,10€
Adjoint 5	MEYER Danielle	19.8%	19.8 %	770,10€

Les membres du conseil municipal approuvent le tableau récapitulatif ci-dessus présenté.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-05 Impôts locaux – Vote des taux d'imposition 2020

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L. 2312-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
VU les lois de finances annuelles,

M. le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment :

Les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;

Les taux appliqués l'année dernière (2019), et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

	TAUX ANNEE N -1	TAUX ANNEE EN COURS
TAXE D'HABITATION	9,27	9,27
FONCIER BATI	14,71	14,71
FONCIER NON BATI	53,32	53,32

Le coefficient de variation proportionnelle qui permet d'obtenir les nouveaux taux est de 1,000000.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20200623-DCM2020_06_

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — Mme BEGIC Morgane — M. CACHOT Romain — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — Mme BALZER-WEBER Marie — M. BIETH André — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-06	Subvention écoles
----------------------	--------------------------

Le conseil municipal après délibération décide de subventionner :

1-Ecole maternelle de Hangenbieten

Fonctionnement 3 classes	1.800.00 €
Noël des enfants	500.00 €
Acquisition matériel didactique et pédagogique	500.00 €
Sortie de fin d'année au Naturo Parc	1.394.50€
Total de 4194.50 € - compte 657361	

2-Ecole élémentaire de Hangenbieten

Fonctionnement 4 classes 350 € x 4 (compte 657361)	1.400.00 €
Piscine + bus (compte 6247)	2.755.00€
Achats livres scolaires (compte 6067)	1.400.00€

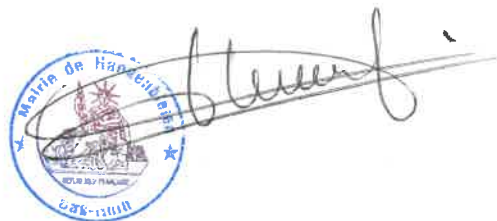
Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les subventions versées aux associations seront mises à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-07-07 Tarif communaux

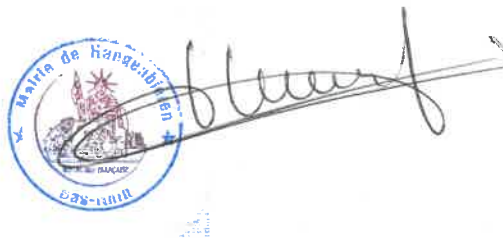
Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs pour les locations des bâtiments communaux, les concessions du cimetière, le droit de place, les insertions publicitaires dans le bulletin communal, et les photocopies suivant les tableaux annexés à la présente. Il est précisé qu'étant donné le seuil de perception, il sera facturé un minimum de 15€ augmenté du tarif en vigueur si le montant à venir serait supérieur à 15 €.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
 Conseillers en exercice : 19
 Conseillers présents : 15
 Date de convocation :
 15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — Mme BEGIC Morgane — M. CACHOT Romain — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — M. BIETH André — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

LOCATIONS MENSUELLES		Tarifs
GARAGE	Rue du 14 Juillet	55,00 €
LOGEMENT - 3 pièces	Appart-19, rue des Noyers	220,00 €
LOGEMENT - 4 pièces	Appart- 4, rue du 14 Juillet	577,00 €
LOGEMENT - 6 pièces	Maison-1, rue des Eglises	600,00 €
ESPACE CULTUREL - Péri-scolaire FDMJC	Locaux espace culturel	636,00 €
Parking	Terrain Allée des Tilleuls	500,00 €

LOCATIONS ANNUELLES		Tarifs
TERRAIN	Terrain rue du 14 Juillet	31,00 €
DROIT DE PECHE	Droit de pêche	50,00 €
TERRAIN Allée des Tilleuls	STELL & BONTZ	1 910,00 €
CHASSE	ASS CHASSE	750,00 €
SDIS / EMS	Rue des Près	2 150,00 €
TERRAINS COMMUNAUX	selon indice	

CIMETIERE		Tarifs
Concession cimetière au 2m ² pour 30 ans		158,00 €
Concession urne columbarium 15 ans/case		1 220,00 €
Concession cimetière caveau		1 000,00 €

ESPACE CULTUREL	VILLAGE	EXTERIEUR	ASSOCIATIONS LOCALES
Petite salle à gauche-cuisine-chambre froide	220,50 €	367,50 €	115,50 €
Petite salle pour réunion AG privée	61,00 €	300,00 €	- €
Grande salle en semaine	231,00 €	367,50 €	126,00 €
Grande salle, bar, chambre froide	268,00 €	462,00 €	142,00 €
Grande salle, bar, chambre froide, cuisine	362,50 €	580,00 €	231,00 €
Toutes installations sans cuisine	362,50 €	580,00 €	231,00 €
Toutes installations avec cuisine et chambre	462,00 €	761,00 €	231,00 €
location publicité/commercial grande salle	551,00 €	xxx	xxx
MESSTI (3jours)	xxx	xxx	231,00 €
Location table	2,10 €	xxx	xxx
Location chaise	0,55 €	xxx	xxx
Location banc	1,05 €	xxx	xxx
Location vaisselle (unité)	0,35 €	xxx	xxx

Salles / hall des sports	Associations village	Associations extérieures
Utilisation bâtiment 2 Mairie/heure		3,00 €
Basket Holtzheim&Self défense		8,40 €
Hutte Guy Police nationale Entzheim		3,15 €
Location gymnase/heure	3,00 €	11,60 €
Badge	6,00 €	6,50 €

DROIT DE PLACE	Tarifs
DROIT DE PLACE	26,00 €
PASSAGE	3,20€/jour

TARIFS INSERTION BULLETIN	Tarifs
1 PARUTION / AN : 1/8 DE PAGE	80,00 €
1 PARUTION / AN : 1/4 DE PAGE	120,00 €
1 PARUTION/AN : 1/2 PAGE	200,00 €
1 PARUTION / AN : PAGE ENTIERE	275,00 €
2 PARUTIONS / AN : 1/8 DE PAGE	135,00 €
2 PARUTIONS / AN : 1/4 DE PAGE	180,00 €
2 PARUTIONS / AN : 1/2 DE PAGE	265,00 €
2 PARUTIONS / AN : PAGE ENTIERE	400,00 €

Tarifs photocopie	Tarifs
Copie A4	0,16 €
Copie A3	0,32 €
Copie A4 couleur	0,32 €
Copie A3 couleur	0,64 €

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-08 Adoption du compte de gestion 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie d'Illkirch Collectivité et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-09 Adoption du compte administratif 2019

Monsieur le Maire, Laurent ULRICH, présente le compte administratif de 2019.

Après avoir constaté la régularité des écritures et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2019 dont la balance se présente comme suit :

Balance générale

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	933 856,94 €	967 176,78 €
RECETTES	1 164 999,40 €	1 117 459,00 €
EXCEDENT	231 142,46€	150 282,22 €
DEFICIT		
RESULTAT DE CLOTURE 2019 :	381 424,68 €	

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — M. BIETH André — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony

Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-10 Affectation du résultat 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des communes ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Hangenbieten du 23 juin 2020, approuvant le compte financier de l'exercice 2019 ;

Statuant sur l'affectation des résultats d'exécution global du budget 2019 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat global de clôture de 381 424.68€ ressortant d'un excédent de fonctionnement de 231 142.46 € et d'un excédent d'investissement de 150 282.22 €

Le conseil municipal

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la manière suivante au budget primitif 2020 :

- 150 282.22 € au compte 001 en recette d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 104 659.05€ au compte 1068 en recette d'investissement
- 126 483.41€ au compte 002 en recette de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony
Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-11 Budget primitif 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L.2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-2313 du 2 mars 1982) ;

M. Le Maire expose le contenu du budget

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

- Adopte le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

Balance générale

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 138 131.18 €	759 842.04 €
DEPENSES	1 138 131.18 €	759 842.04 €

- Précise que le budget primitif de l'exercice 2020, a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20200623-DCM2020_06_

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 15
Date de convocation :
15/06/2020

Commune de HANGENBIETEN

Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020 à 19h30

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à l'Espace culturel le 23 juin 2020 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

Présents : M. ULRICH Laurent — Mme JERNASZ Séverine — M GALMICHE Damien — Mme ROTT Nicole — M. KELLER Frédéric — Mme MEYER Danielle — Adjoint ; M. HUBER Hervé — ~~Mme BEGIC Morgane~~ — ~~M. CACHOT Romain~~ — Mme LEIPP-KIEFFER Christelle — M. LANGENBRONN Alain — Mme RIEFFEL Emilie — M. SCHOCH Fabrice — Mme SCHWING Sandra — M. GLOECKLER Philippe — ~~Mme BALZER-WEBER Marie~~ — ~~M. BIETH André~~ — Mme GRETHEL Christel — M. ONNIS Antony

Formant la majorité des membres en exercice

Excusé(s) : Mme BEGIC Morgane a donné pouvoir à M. HUBER Hervé, Mme BALZER-WEBER Marie a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine, M. CACHOT Romain a donné pouvoir à Mme JERNASZ Séverine

Absent : André BIETH

Secrétaire de séance : Mme TUSHA Amélie

DCM2020-06-11 Droit de Préemption

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 17 avril 1997 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 janvier 2020, adressée par maître Moessner, notaire à Strasbourg, en vue de la cession moyennant le prix de 220000€, d'une propriété sise 2 rue de la Gare, cadastrée section 09 n°403, d'une superficie totale de 7,83 ares, appartenant à la société Batcook

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 janvier 2020, adressée par maître Moessner, notaire à Strasbourg, en vue de la cession moyennant le prix de 140000€, d'une propriété sise 2 rue de la Gare, cadastrée section 09 n°402/85, d'une superficie totale de 5.30 ares, appartenant à la société Batcook

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 20 janvier 2020, adressée par maître Moessner, notaire à Strasbourg, en vue de la cession moyennant le prix de 170000€, d'une propriété sise 2 rue de la Gare, cadastrée section 09 n°404-405 et 401, d'une superficie totale de 8.31 ares, appartenant à la société Batcook

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 26 mai 2020 à respectivement 180 000.00€ HT, 114 000.00 € HT et 136 000.00 € HT

Considérant que la commune est propriétaire de plusieurs bâtiments qui ont besoin d'être rénovés ;

Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour l'acquisition de ces biens immobiliers.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Suivent aux registres des délibérations, les signatures des membres présents.

Le Maire,
Laurent ULRICH

